

Paris, le 20 mars 2007

Communiqué de presse

50% des dirigeants d'entreprises françaises pensent qu'un salarié est âgé entre 45 et 55 ans, selon une étude réalisée par l'IFOP* pour le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

A l'occasion des Assises Nationales pour l'emploi des seniors qui se sont tenues ce jour au Conseil économique et sociale, en présence de Jean-Louis Borloo, ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, et de Gérard Larcher, ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes, les résultats d'une étude réalisée par l'IFOP pour le ministère ont été présentés aux quelques 400 participants.

Les résultats de cette étude ne font que conforter la nécessité d'une évolution des représentations socioculturelles liées à l'âge en France, telle que définie dans le plan national d'action concerté pour l'emploi des seniors.

La gestion des âges dans la stratégie de l'entreprise : un axe jugé important pour 47% des sondés, alors que 53% l'estiment peu ou pas important.

54% des personnes interrogées avouent tenir compte de l'âge du candidat lorsqu'elles examinent un Curriculum Vitae. Ce chiffre est encore plus fort pour les directeurs et responsables ressources humaines : il s'élève à 58%.

Pour 50% des dirigeants d'entreprises interrogés, un salarié est considéré comme âgé entre 45 et 55 ans ; 34% estiment que cela est le cas après 55 ans ; 5% entre 35 et 44 ans.

Les freins et motivations à l'embauche des salariés de plus de 50 ans

Pour 34% des dirigeants, le frein majeur à l'embauche des plus de 50 ans est l'adaptation difficile aux nouvelles technologies et au changement puis vient son niveau de rémunération (22%), son état de santé (19%) et son manque de motivation (15%).

Cependant, les atouts reconnus aux plus de 50 ans dans l'entreprise sont : leurs expériences et compétences acquises (65%), leur motivation (21%) et leur capacité à former les jeunes (5%).

Pour inciter aux recrutements des plus de 50 ans, les meilleurs moyens seraient, selon les dirigeants interrogés, de développer les contrats aidés (57%), d'être mieux informés sur les atouts des plus de 50 ans (43%), de faciliter leur accès aux dispositifs de formation (27%), de recevoir plus de candidature de la part de l'ANPE (25%) et d'aider les entreprises à améliorer leurs conditions de travail (25%).

Enfin, **54% des dirigeants interrogés pensent que le regard porté par les dirigeants sur les salariés de plus de 50 ans a changé.**

* Echantillon de 601 entreprises, représentatif des entreprises de plus de 5 salariés. Méthode des quotas. Entretien téléphonique du 12 au 15 février 2007 avec des gérants, directeurs, DRH, responsables de ressources humaines ou de recrutement.

Pour plus d'informations :

Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

Service de presse : 01 44 38 22 03

Ministère délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes

Service de presse : 01 40 56 61 58

Agence Ogilvy

Elisa Blanchard : 01 53 67 12 62 – elisa.blanchard@ogilvy.com

Fabienne Prouvost : 01 53 67 12 65 – fabienne.prouvost@ogilvy.com



www.emploidesseniors.gouv.fr



UNION EUROPÉENNE
Fonds social européen